


AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 134
RÈGLEMENT ENCADRANT LES DEMANDES DE PROJET PARTICULIER DE
CONSTRUCTION ET MODIFICATION D'OCCUPATION D'IMMEUBLES

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 4 juillet 2023, le conseil a adopté le projet de règlement n° 134 visant à encadrer les demandes de projet particulier de construction et modification d'occupation d'un immeuble.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le mardi 15 août, à 18 h 30 à la salle municipale, située au 17, route 122 à Sainte-Clotilde-de-Horton. L'objet de cette assemblée est d'informer les intéressés sur la modification réglementaire en cours qui révisera les tarifications en vigueur pour l'obtention d'un permis ou certificat. Monsieur le maire expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement peut être consulté à la municipalité, aux heures normales de bureau soit du lundi au jeudi de 9 h à midi et de 13 h 15 à 16 h 30.

Donné à Sainte-Clotilde-de-Horton, ce 10^e jour du mois de juillet 2023.



Simon Boucher
Greffier-trésorier

Certificat de publication

Je soussigné, Simon Boucher, résidant au 2230, rang de la Rivière de L'Est à Sainte-Clotilde-de-Horton, greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site internet de la municipalité et en affichant une copie à l'endroit désigné par le Conseil, le 10e jour du mois de juillet 2023, entre 10 heures et 11 heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 10^e jour du mois de juillet 2023.



Le greffier-trésorier,